



## COMITE CAUSSE COMTAL

BARRIAC 12340 BOZOULS

E-mail : [comite-causse-comtal@laposte.net](mailto:comite-causse-comtal@laposte.net)

Site internet : [comitecaussecomtal.over-blog.com/](http://comitecaussecomtal.over-blog.com/)

*Tant qu'il y aura des genévriers...*

Association agréée de protection de l'environnement

### **CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE.**

**Du 15 mai 2019 jusqu'au 30 juin 2019**

\*\*\*\*\*

#### **CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION COMITE CAUSSE COMTAL**

Le "Comité Causse Comtal" est une association agréée de protection de l'environnement qui existe depuis 1996.

Elle a pour objet "de veiller à ce que toute activité publique ou privée, tant en zone rurale qu'urbaine, en agglomération ou non, s'exerce dans le respect de la nature, de l'environnement et du cadre de vie des habitants".

Son fonctionnement repose sur des réunions régulières du bureau et du conseil d'administration et sur l'assemblée générale annuelle. Tous ses membres sont bénévoles et ses finances reposent exclusivement sur les cotisations et les dons de ses adhérents.

Elle siège dans un certain nombre de commissions administratives et au sein de divers comités départementaux de suivi.

Elle intervient fréquemment auprès des administrations et des collectivités locales sur de nombreux sujets ayant trait au respect, de l'environnement, de la loi et à la qualité du cadre de vie des citoyens

Après avoir été approuvée par le Conseil d'Administration cette contribution devient celle de l'association.

\*\*\*\*\*

## Le SRADDET rebaptisé « Occitanie 2040 »

Nous nous réjouissons du fait que la Région prenne enfin en compte l'urgence climatique et la perte de la biodiversité, et qu'elle prévoie la mise en œuvre du SRADDET ; mais en même temps nous déplorons que la présentation de ses objectifs se limite à un inventaire plein de bonnes intentions mais aussi d'orientations qui nous semblent importantes à éviter, ou qui manquent de mesures concrètes.

En effet, par exemple, nous pourrions partager des objectifs thématiques, comme ceux des Mobilités, du Foncier, du Bâti, des Transports, de l'Énergie, et de la *Biodiversité*, mais pour approuver ces objectifs il nous faudrait connaître tous les détails pratiques, c'est-à-dire :

- qu'on nous présente un état des lieux de la situation initiale,
- qu'on définisse un cahier des charges des priorités, des moyens mis en œuvre et des coûts envisagés par la réalisation des objectifs à atteindre en 2040
- qu'on prévoit l'évaluation de la réalisation de chaque objectif.

Par ailleurs certaines orientations présentées afin de mettre en œuvre ces objectifs ne correspondent pas aux valeurs de notre association :

Par exemple dans la thématique des « échanges », si nous sommes d'accord sur la « *Structuration des mobilités ... via le développement de l'offre ferroviaire* » nous ne pouvons que nous opposer au « (...) *soutien au réseau routier d'intérêt régional* » ; car pour nous, il est inconcevable de vouloir développer ou même soutenir, des projets et des infrastructures routières qui augmenteront considérablement le trafic routier et qui risquent d'endommager des zones « trame verte et bleu » comme celles qui vont disparaître du fait de la réalisation du barreau de St Mayme, pour l'accès nord à Rodez par la RN 88.

Un autre exemple, dans la thématique du désenclavement des territoires, nous ne pensons pas que « *le développement du numérique* » puisse résoudre les problèmes posés par « *l'arrivée progressive d'un nombre considérable d'habitants* » en zone rurale. D'ailleurs nous contestons l'idée que le numérique puisse être l'outil principal pour une réduction de 40 % de la consommation d'énergie et contribuer à une « Région à Énergie positive ».

En effet, le coût écologique du numérique est de plus en plus important : 10 % de la consommation électrique de l'Europe '« *Impacts of Information and Communication Technologies on EnergyEfficiency* », réalisé par le cabinet BIO IS).

L'ADEME indique qu'en 2008 : « (...) *la consommation électrique des TIC représente 13,5% de la consommation d'électricité française, soit environ 60 TWh/an.* »

([https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport\\_technique\\_prospective\\_consommation\\_novembre\\_2015.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport_technique_prospective_consommation_novembre_2015.pdf))

Et elle précise en novembre 2018 que : « *les technologies numériques sont le premier poste de consommation électrique au bureau et le second à la maison. Le quart des consommations électriques des équipements* »

(<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf>)

Le numérique contribue au niveau mondial pour 4 % des gaz à effet de serre (<http://www.bsi-economics.org/992-pollution-numerique-impact-environnemental-ggg>)

L' internet à l'échelle mondiale a une empreinte carbone deux fois supérieures à celle de la France. (<https://www.linodurable.fr/technomedias/la-pollution-invisible-du-numerique-632>)

L'ADEME précise en outre que : « *Paradoxalement, plus on dématérialise, plus on utilise de matières. Plus on miniaturise et complexifie les composants, plus on alourdit leur impact sur l'environnement. La production de composants complexes exige beaucoup d'énergie, des traitements chimiques et des métaux rares : le tantale, par exemple, indispensable aux téléphones portables ; ou l'indium, indispensable aux écrans plats LCD. Les fabricants sont en train d'épuiser ces minerais précieux à un rythme inégalé. En moyenne, il faut mobiliser de 50 à 350 fois leur poids en matières pour produire des appareils électriques à forte composante électronique, soit par exemple 800 kg pour un ordinateur portable et 500 kg pour un modem* » (<https://www.ademe.fr/face-cachee-numerique>)

Pour finir notre argumentation sur ce thème, nous dirons que nous voyons comme une incidence totalement négative le fait de résorber les zones blanches de téléphonie mobile, et que nous souhaitons au contraire que soient préservées des zones protégées à faibles rayonnements électromagnétiques artificiels.

En mars 2018, l'ANSES démontre que 3,5 millions de Français sont électro-hypersensibles, les causes psychiatriques sont écartées ([https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/27/electrosensibles-les-experts-preconisent-une-prise-en-charge-adaptee\\_5276783\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/27/electrosensibles-les-experts-preconisent-une-prise-en-charge-adaptee_5276783_3244.html))

En conclusion, nous souhaitons que nos observations soient prises en compte et que le SRADDET d'Occitanie constitue réellement un véritable progrès au niveau de la protection de l'environnement. En effet, l'urgence pour nous est bien celle de prendre des mesures pour défendre la biodiversité et pour lutter contre le dérèglement climatique.

Fait à Barriac le 26 juin 2019

Pour le conseil d'administration du Comité  
Causse Comtal  
Le président  
Daniel MAZEL